

Décret

Générale

colonial

Décret n° 18-163-1910 le 18 avril 1910.

n° 18-163-1910 le 18

Ministère

ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication

18 avril 1910

Numéro JO

n° 163 du 01/06/1910

Date du numéro

1 juin 1910

TEXTE INTÉGRAL

Le Ministre des Colonies à Monsieur le Gouverneur de la Côte Française des Somalis. (Ministère des Colonies, — Cabinet du Ministre. — Bureau du Secrétariat). Vous avez bien voulu me faire parvenir, en un chèque de huit cent quatre-vingt-onze francs cinquante centimes (891.50) le montant d'une souscription faite, parmi les européens de la Colonie, en faveur des victimes des inondations qui ont ravagé une partie de la France et m'annoncer, en outre, qu'après avis du Conseil d'Administration, vous ajoutez à cette somme 250 fr. imputables sur les fonds du budget local. En vous accusant réception de cet envoi, que j'ai transmis à M. le Préfet de la Seine, je vous prie de vouloir bien être auprès des sous-cripteurs européens qui ont coopéré à cette bonne œuvre, ainsi qu'auprès des membres du Conseil d'Administration de la Colonie, mon interprète pour leur exprimer ma vive reconnaissance pour leurs sentiments de généreuse solidarité.

Pour le Ministre et par son ordre : Le Chef du cabinet, TESSERON.